

Sommaire

Préambule	5
I –PRINCIPES GENERAUX	7
Hiérarchie urbaine et armature commerciale	8
II –L'OFFRE EN GRANDES SURFACES DANS LES PÔLES DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE	11
1 – L'offre dans les pôles majeurs	12
2 – L'offre dans les pôles intermédiaires	
3 – L'offre dans les pôles de proximité	16
III – L'OFFRE EN GRANDES SURFACES AU NIVEAU COMMUNAL (HORS POLES MAJEURS)	19
1 – L'offre communale hors Toulouse	20
2 – L'offre communale dans les secteurs toulousains	23
LEXIQUE	24

Préambule

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la Grande Agglomération Toulousaine, approuvé le 15 juin 2012, pose les bases d'une nouvelle organisation territoriale, plus soucieuse d'un développement maîtrisé, polarisé autour de centralités bien équipées et disposant d'une desserte en transports en commun efficace. Ces centralités, lieux privilégiés d'accueil des habitants et de l'emploi, dessinent une Ville intense, au sein de laquelle le commerce doit prendre toute sa place dans un objectif de proximité et de diversité.

Sur ces bases, les élus du SMEAT ont souhaité élaborer un volet commercial au SCOT (page 55 du DOG). Il vise à accompagner le développement commercial au regard des objectifs d'aménagement du territoire et de développement durable, en cohérence avec le projet de territoire de la Grande Agglomération Toulousaine d'une part, et dans le respect de la concurrence et de la liberté d'entreprendre d'autre part.

Pour entreprendre le suivi et la mise en œuvre de ce volet commercial, un tableau de bord de l'offre en grandes surfaces, référentiel défini de façon partenarial avec l'ensemble des acteurs publics du commerce, a donc été élaboré dans le cadre de l'OP2C (Observatoire Partenarial du Commerce et de la Consommation). Il intègre les surfaces commerciales (SC1) des commerces et ensembles commerciaux de plus de 300 m² de surface de vente sur la base de l'offre ouverte au public et des autorisations commerciales déjà délivrées (source : Préfecture de la Haute-Garonne). Depuis le 1er janvier 2009, c'est la Surface Commerciale réelle de chaque nouveau projet, soumis à la CDAC, qui est prise en compte.

Ce tableau de bord a permis d'établir un état initial de l'offre commerciale en grandes surfaces au 1er janvier 2009 à l'échelle de la Grande Agglomération Toulousaine (disponible sur le site www.scot-toulouse.org).

La première révision du Schéma de Cohérence Territorial de la Grande Agglomération Toulousaine, approuvée le 27 avril 2017, reprend les éléments de diagnostic et les modalités de mise en œuvre du document initial sur le sujet du développement commercial. Dans ce cadre-là, le tableau de bord de l'offre commerciale initié en 2009 poursuit l'exercice d'observation et de recensement des grandes surfaces nécessaire au suivi et à la mise en œuvre du SCoT révisé.

Le présent document constitue un état de l'offre commerciale en grandes surfaces actualisé au 1er Janvier 2018 sur le territoire de la Grande Agglomération Toulousaine. Cette actualisation prend en compte les créations, les cessations d'entreprises et une mise à jour des données issues des dossiers présentés en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (sources : SIRENE, Préfecture, OP2C). Cet état actualisé est disponible sur le site www.scot-toulouse.org

¹SC: voir lexique en page 24

PARTIE 1

Principes généraux

HIERARCHIE URBAINE ET ARMATURE COMMERCIALE

La maîtrise de l'étalement urbain et une moindre consommation foncière et énergétique guident les choix de développement commercial. Une polarisation de l'offre au sein de centralités denses en population et emploi, et bien desservies, notamment par les transports en commun, permet d'identifier les zones les plus à même d'accueillir le commerce.

Cet objectif de polarisation permet de mieux structurer l'aménagement commercial sur les bases de la hiérarchie urbaine définie dans le PADD et doit se faire suivant deux entrées :

Le pôle commercial

Un pôle commercial est défini par au moins deux commerces de plus de 300m² de surface de vente chacun, distants de moins de 150 mètres l'un de l'autre. Ces pôles de différentes tailles maillent finement le territoire au sein des communes :

- . **les pôles majeurs** sont les plus importants : ils disposent de plus de 25 000 m² de Surface Commerciale¹ (SC) en grandes surfaces,
- . **les pôles intermédiaires** disposent d'une offre en grandes surfaces comprenant au moins un commerce non alimentaire, et comprise entre 5 000 et 25 000 m² SC,
- . **les pôles de proximité** disposent de moins de 5 000 m² SC et d'au moins une grande surface alimentaire,
- en revanche, les *grandes surfaces isolées* et les pôles non alimentaires de moins de 5000 m² SC ne sont pas identifiées comme pôle commercial.

La commune

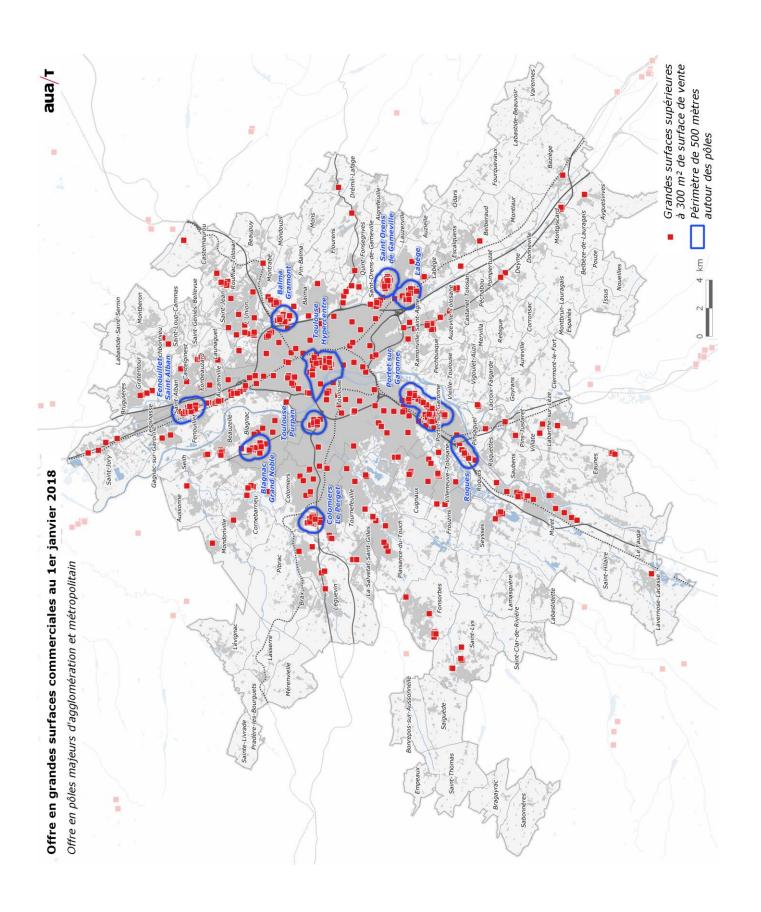
Cette offre en pôles commerciaux permet à chaque commune de répondre aux besoins des habitants proches de ces pôles. Toutefois la dimension des pôles majeurs, qui rayonnent bien au-delà de leur commune d'implantation conduit à prendre en compte leur rayonnement commercial de façon spécifique. Ainsi quatre niveaux de rayonnement commercial sont retenus :

- Niveau 1 : Equipées de pôles de proximité, de pôles intermédiaires et de grandes surfaces isolées dans la limite totale de 8000 m² SC, les communes de niveau 1 répondent aux achats quotidiens et de grande proximité, qu'elles assurent à l'échelle d'une commune.
- Niveau 2: Egalement équipées de pôles de proximité, de pôles intermédiaires et de grandes surfaces isolées les communes disposant d'un rayonnement intermédiaire peuvent compter jusqu'à 20 000 m² SC de plancher commercial (50 000 m² à l'échelle des secteurs de démocratie locale dans Toulouse). Cette offre communale dessert une clientèle communale et/ou intercommunale, pour des fréquences d'achats hebdomadaires.
- Niveau 3 et 4 : Pôles d'agglomération et métropolitain. Ils disposent d'une offre diversifiée, avec de la profondeur de gamme, généralement portée par une locomotive alimentaire de type hypermarché et par une ou plusieurs enseignes nationales. La surface totale des pôles majeurs est supérieure ou égale à 25 000 m² SC. L'offre en pôle majeur peut avoir un caractère spécifique, de niveau métropolitain. Elle repose alors sur des concepts ou enseignes à caractère rayonnant à l'échelle métropolitaine. La fréquentation de cette offre est occasionnelle, voire exceptionnelle.

NIVEAU D'OFFRE	CENTRALITES URBAINES	POTENTIEL MAXIMUM	POLARITES	OFFRE AU SEIN DES POLES
Niveau 1 :		Offre totale communale 8 000 m²	Pôle de proximité	< 5 000 m² SC dont une GS alimentaire
Miveau 1.	Toutes communes	sc 2 000 m² sc par unité commerciale	Pôle intermédiaire	> 5 000 m ² sc dont une GS non alimentaire > 1 000 m ² sc
	Pôles de services	Offre totale communale 20 000 m ²	Pôle de proximité	< 5 000 m ² SC dont une GS alimentaire
Niveau 2 :	Pôles secondaires Centres urbains Secteurs Toulouse	SC Secteurs Toulouse : 50 000 m² SC 5 000 m² SC par unité commerciale	Pôle intermédiaire	> 5 000 m ² SC dont une GS non alimentaire > 1 000 m ² SC
	Pôles majeurs existants	Offre totale du pôle 75 000 m² sc / + 20% si TC Performant	Pôle majeur d'agglomération existant	> 25 000 m² SC
Niveau 3 :	Centralités sectorielles	Offre totale du pôle 50 000 m² SC +20% si TC Performant +20% si projet global de renouvellement urbain 15 000 m² SC par unité commerciale	Nouveau pôle majeur d'agglomération	> 25 000 m² SC
Niveau 4 :	Pôles majeurs existants	Offre totale du pôle 250 000 m² SC	Centre-ville de Toulouse	> 25 000 m² SC
	Portes métropolitaines	Offre totale du pôle 50 000 m² SC	Nouveau pôle majeur métropolitain	> 25 000 m² SC

PARTIE 2

L'offre en grandes surfaces commerciales Analyse par pôles



1, L'OFFRE DANS LES POLES MAJEURS AU 1er JANVIER 2018

Offre en pôle majeur d'agglomération et métropolitain Pôle majeur d'agglomération

→ Offre maximum en grandes surfaces, si métro : 100 000 m² SC → Offre maximum en grandes surfaces, si TC Performant : 90 000 m² SC

→ Offre maximum en grandes surfaces, sans TC Performant : 75 000 m² SC

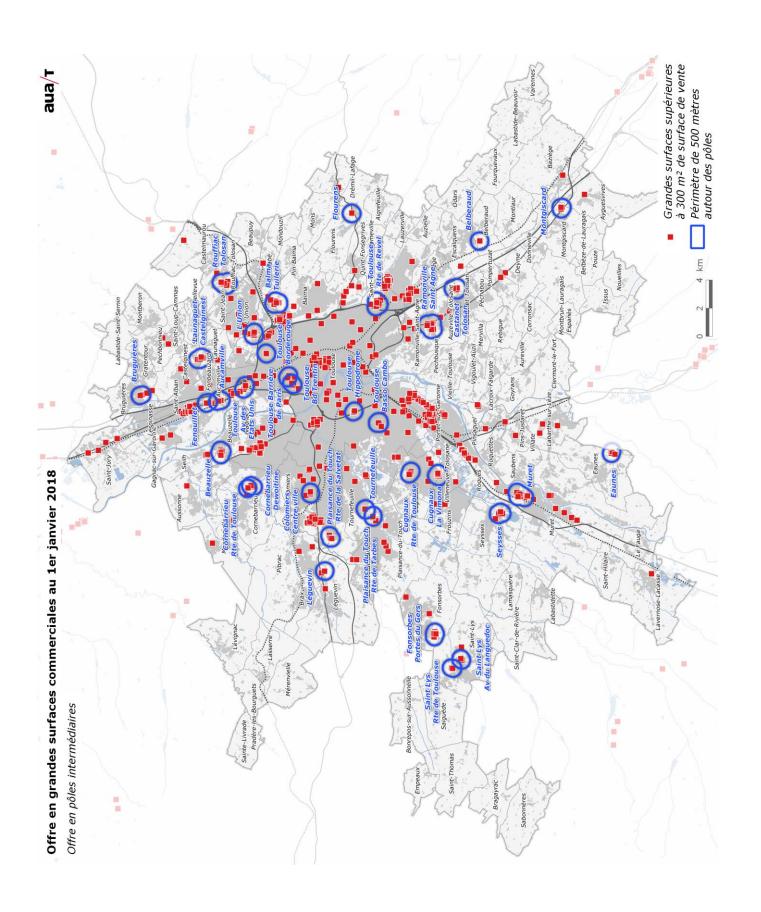
Pôle majeur métropolitain

→ Offre maximum en grandes surfaces, 250 000 m² SC

		m ² SC existants			
	Pôles majeurs	Pôle et son environnement	Stock*	Surfaces commerciales fermées**	TOTAL
Pm1	Purpan	29 608	4 442		34 050
Pm2	Fenouillet / Saint-Alban	84 302		8 340	92 642
Pm3	Balma / Gramont	57 900			57 900
Pm4	Colomiers / Le Perget	73 234	503		73 737
Pm5	Labège	80 535			80 535
Pm6	Blagnac / Grand Noble	114 430		646	115 076
Pm7	Saint-Orens	91 408		4 395	95 803
Pm8	Centre Ville de Toulouse	106 399	13 220	5 274	124 893
Pm9	Roques	93 945		2 180	96 125
Pm10	Portet	210 164	881	2 934	213 979
Pm11	Val Tolosa	0	79 064		79 064
	TOTAL	941 925	98 110	23 769	1 063 804

^{*}Le stock considéré concerne les autorisations commerciales (non ouvertes) obtenues avant le 1^{er} Janvier 2018.

^{**}Surfaces commerciales fermées au 1^{er} janvier 2018 et disposant d'une autorisation commerciale en cours de validité.



2. L'OFFRE DANS LES POLES INTERMEDIAIRES AU 1er JANVIER 2018

Offre en pôle intermédiaire

→ Offre en grandes surfaces entre 5 000 m² SC et 25 000m² SC avec au moins une grande surface non alimentaire de plus de 1 000 m² SC.

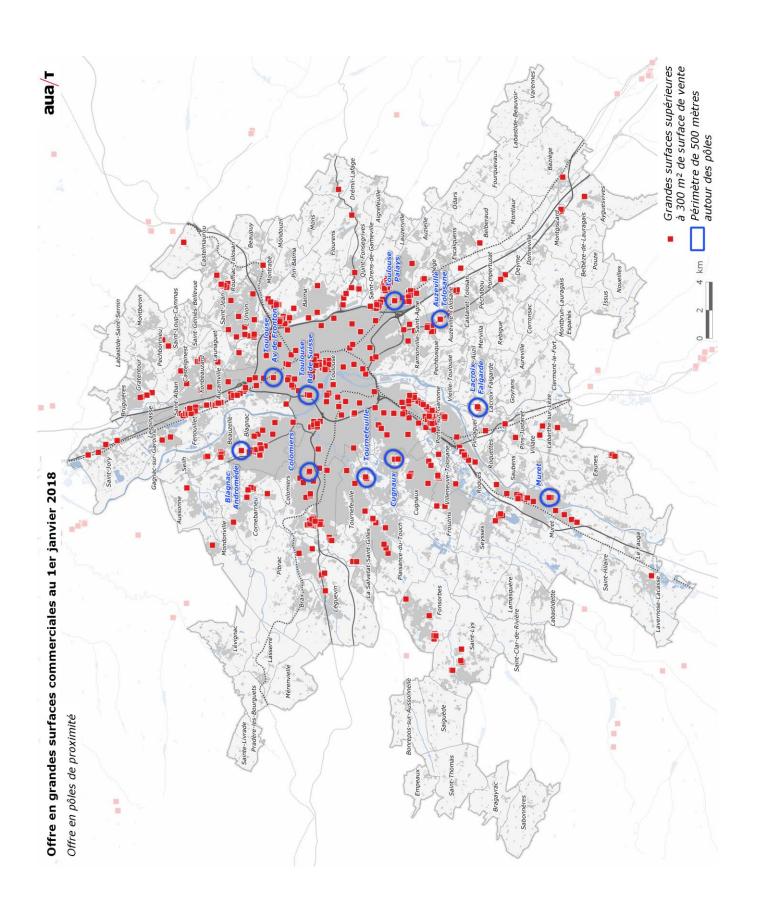
m² SC existants

Communes	Pôles intermédiaires	Pôle et son environnement	Stock*	Surfaces commerciales fermées**	TOTAL
Aucamville	1	12 362			12 362
Balma	2	26 109	5 671	570	32 350
Belberaud	3	5 118			5 118
Bruguières	4	7 709			7 709
Beauzelle	5	7 694		401	8 095
Castanet - Tolosan	6	10 588	1 259		11 487
Colomiers	7	10 125			10 125
Cornebarrieu / Dewoitine	8	8 205			8 205
Cornebarrieu / Rte de Toulouse	9	9 980			9 980
Cugnaux / La Vimona	10	13 539	1 542		15 081
Cugnaux / Rte Toulouse	11	7 628			7 628
Eaunes	12	14 760	500		15 260
Fenouillet	13	5 585			5 585
Flourens	14	5 801	8 340		14 141
Fonsorbes	15	13 205			13 205
Launaguet / Castelginest	16	10 559		1 125	11 684
Léguevin	17	7 901			7 901
L'Union	18	24 828			24 828
Montgiscard	19	5 374	10 185	1 125	16 684
Muret	20	12 957		1 188	14 145
Plaisance du Touch / Rte Salvetat	21	6 929			6 929
Plaisance du Touch / Rte Tarbes	22	10 040			10 040
Ramonville Saint Agne	23	9 860			9 860
Rouffiac - Tolosan	24	22 943			22 943
Saint Lys / Av Languedoc	25	7 509			7 509
Saint Lys / Rte Toulouse	26	5 416			5 416
Seysses	27	12 829	2 114		14 943
Toulouse / Rte Revel	28	16 938			16 938
Toulouse / Basso Cambo	29	10 028			10 028
Toulouse / Av États-Unis	30	4 288		4 274	8 562
Toulouse / Bd Trentin	31	7 828			7 828
Toulouse / Borderouge	32	7 277	1 775		9 052
Toulouse / Hippodrome	33	14 045			14 045
Toulouse / Barrière de Paris	34	6 453			6 453
Tournefeuille	35	8 023			8 023

TOTAL 370 433 31 386	8 683	410 502
----------------------	-------	---------

^{*}Le stock considéré concerne les autorisations commerciales (non ouvertes) obtenues avant le 1^{er} Janvier 2018.

^{**}Surfaces commerciales fermées au 1^{er} janvier 2018 et disposant d'une autorisation commerciale en cours de validité.



3. L'OFFRE DANS LES POLES DE PROXIMITE AU 1er JANVIER 2018

Offre en pôle de proximité

→ Offre en grandes surfaces inférieure à 5 000 m² SC avec au moins 2 grandes surfaces dont une alimentaire.

m² SC existants

Communes	Pôles de proximités	Pôle et son environnement	Stock*	Surfaces commerciales fermées**	TOTAL
Auzeville-Tolosane	1	4 697			4 697
Blagnac / Andromède	2	2 328			2 328
Colomiers	3	1 875			1 875
Cugnaux	4	4 669			4 669
Lacroix - Falgarde	5	1 623			1 623
Muret	6	2 545			2 545
Toulouse / Palays	7	3 250			3 250
Toulouse / Bd Suisse	8	3 688			3 688
Toulouse / Av Fronton	9	4 182			4 182
Tournefeuille	10	1 238			1 238

TOTAL	30 095	0	0	30 095

^{*}Le stock considéré concerne les autorisations commerciales (non ouvertes) obtenues avant le 1^{er} Janvier 2018.

^{**}Surfaces commerciales fermées au 1^{er} janvier 2018 et disposant d'une autorisation commerciale en cours de validité.

PARTIE 3

L'offre en grandes surfaces

Analyse au niveau communal (hors pôles majeurs)

1. L'offre communale hors Toulouse et hors pôles majeurs au 1er janvier 2018

Offre de niveau 1

→ Offre maximum en grandes surfaces : 8 000 m² SC → Taille maximum par unité commerciale : 2 000 m² SC

→ Hors Toulouse : comptabilisation à la commune

Offre de niveau 2

→ Offre maximum en grandes surfaces : 20 000 m² SC → Taille maximum par unité commerciale : 5 000 m² SC

→ Hors Toulouse : comptabilisation à la commune

COMMUNES	NIVEAU	m² SC existants au 01-01-2018	m² SC en stock*	Surfaces commerciales fermées**	TOTAL
AIGREFEUILLE	1	-	•	-	-
AUCAMVILLE	2	13 237	•	-	13 237
AUREVILLE	1	-	•	-	-
AUSSONNE	1	2 500	•	-	2 500
AUZEVILLE-TOLOSANE	2	5 135	-	-	5 135
AUZIELLE	1	-	-	-	-
AYGUESVIVES	2	-	1 775	-	1 775
BALMA (Pm3)	2	46 573	5 671	-	52 244
BAZIEGE	2	900	-	-	900
BEAUPUY	1	-	-	-	-
BEAUZELLE	2	7 693	-	401	8 094
BELBERAUD	1	5 118	-	-	5 118
BELEBEZE-DE-LAURAGAIS	1	-	-	-	-
BLAGNAC (Pm6) ²	2	4 147	-	-	4 147
BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE	1	-	-	-	-
BRAGAYRAC	1	-	-	-	-
BRAX	1	-	-	-	-
BRUGUIERES	2	6 675	-	-	6 675
CASTANET-TOLOSAN	2	12 088	1 259	-	13 347
CASTELGINEST	2	3 432	-	-	3 432
CASTELMAUROU	1	3 750	-	1 875	5 625
CLERMONT-LE-FORT	1	-	-	-	-
COLOMIERS (Pm4)	2	16 666	-	1 295	17 961
CORNEBARRIEU	1	11 480	-	-	11 480
CORRONSAC	1	-	-	-	-
CUGNAUX	2	28 979	1 542	-	30 521
DEYME	1	3 750	-	-	3 750
DONNEVILLE	1	-	-	-	-
DREMIL-LAFAGE	1	500	-	-	500

² Pm : commune disposant d'un Pôle Majeur. Voir Tableau des pôles majeurs page 13 Etat actualisé de l'offre commerciale en grandes surfaces au 1er Janvier 2018 – SMEAT

COMMUNES	NIVEAU	m² SC existants au 01-01-2018	m² SC en stock*	Surfaces commerciales fermées**	TOTAL
EAUNES	1	14 760	500	-	15 260
EMPEAUX	1	-	-	-	-
ESCALQUENS	2	7 494	-	-	7 494
ESPANES	1	-	-	-	-
FENOUILLET (Pm2)	1	5 585	-	-	5 585
FLOURENS	1	5 801	8 340	-	14 141
FONBEAUZARD	1	7 874	455	-	8 329
FONSORBES	2	16 541	-	-	16 541
FOURQUEVAUX	1	-	-	-	-
FROUZINS	2	2 250	•	-	2 250
GAGNAC-SUR-GARONNE	1	7 099	•	-	7 099
GOYRANS	1	-	-	-	-
GRATENTOUR	1	3 157	880	-	4 037
ISSUS	1	-	1	-	-
LABARTHE-SUR-LEZE	1	5 713	•	-	5 713
LABASTIDE-BEAUVOIR	1	-	•	-	-
LABASTIDE SAINT SERNIN	1	-	ı	-	-
LABASTIDETTE	1	-	1 940	-	1 940
LABEGE (Pm5)	2	1 275	1	-	1 275
LACROIX-FALGARDE	1	1 623	-	-	1 623
LAMASQUERE	1	-	-	-	-
LASSERRE	1	-	ı	-	-
LAUNAGUET	2	6 161	650	1 125	7 936
LAUZERVILLE	1	-	-	-	-
LAVERNOSE-LACASSE	1	1 825	-	-	1 825
LE FAUGA	1	-	-	-	-
LEGUEVIN	2	9 489	-	-	9 489
LESPINASSE	1	-	-	-	-
LEVIGNAC	2	-	-	-	-
L'UNION	2	34 378	-	-	34 378
MERENVIELLE	1	-	-	-	-
MERVILLA	1	-	-	-	-
MONDONVILLE	1	2 250	-	-	2 250
MONDOUZIL	1	-	-	-	-
MONS	1	-	-	-	-
MONTBERON	1	-	-	-	-
MONTBRUN-LAURAGAIS	1	-	-	-	-
MONTGISCARD	2	5 374	8 410	1 125	14 909
MONTLAUR	1	-	-	-	-
MONTRABE	2	2 500	6 222	-	8 722
MURET	2	26 319	-	1 188	27 507
NOUEILLES	1	-	-	-	-
ODARS	1	-	-	-	-
PECHABOU	1	-	-	-	-
PECHBONNIEU	1	3 226	769	-	3 995
PECHBUSQUE	1	-	-	-	-
PIBRAC	2	5 504	-	-	5 504
PIN-BALMA	1	-	-	-	-
PINSAGUEL	2	2 500	-	1 249	3 749
PINS-JUSTARET	2	3 343	-	-	3 343

COMMUNES	NIVEAU	m² SC existants au 01-01-2018	m² SC en stock*	Surfaces commerciales fermées**	TOTAL
PLAISANCE-DU-TOUCH (Pm11)	2	21 900	-	375	22 275
POMPERTUZAT	1	2 875	2 439	-	5 314
PORTET-SUR-GARONNE (Pm10)	2	1 200	-	-	1 200
POUZE	1	-	-	-	-
PRADERES-LES-BOURGUETS	1	-	-	-	-
QUINT-FONSEGRIVES	2	1 745	-	-	1 745
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	2	13 010	-	-	13 010
REBIGUE	1	-	-	-	-
ROQUES (Pm9)	1	1 250	-	-	1 250
ROQUETTES	1	-	-	-	-
ROUFFIAC-TOLOSAN	1	24 293	-	-	24 293
SABONNERES	1	-	-	-	-
SAIGUEDE	1	-	-	-	-
SAINT-ALBAN (Pm2)	1	1 235	-	-	1 235
SAINT-CLAR-DE-RIVIERE	1	-	-	-	-
SAINTE-LIVRADE	1	-	-	-	-
SAINT-GENIES-BELLEVUE	1	-	-	-	-
SAINT-HILAIRE	1	-	-	-	-
SAINT-JEAN	2	2 971	2 625	-	5 596
SAINT-JORY	2	19 424	-	1 273	20 697
SAINT-LOUP-CAMMAS	1	-	-	-	-
SAINT-LYS	2	14 150	-	-	14 150
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE (Pm7)	2	499	-	-	499
SAINT-THOMAS	1	-	-	-	-
SALVETAT-SAINT-GILLES	1	3 550	-	-	3 550
SAUBENS	1	-	-	-	
SEILH	1	500	-	-	500
SEYSSES	2	12 829	2 114	-	14 943
TOURNEFEUILLE	2	12 524	-	-	12 524
VARENNES	1	-	-	-	-
VIEILLE-TOULOUSE	1	-	-	-	-
VIGOULET-AUZIL	1	-	-	-	-
VILLATE	1	-	-	-	-
VILLENEUVE-TOLOSANE	2	4 981	-	-	4 981

^{*}Le stock considéré concerne les autorisations commerciales (non ouvertes) obtenues avant le 1^{er} Janvier 2018. **Surfaces commerciales fermées au 1^{er} janvier 2018 et disposant d'une autorisation commerciale en cours de validité.

2. L'OFFRE COMMUNALE DANS LES SECTEURS TOULOUSAINS AU 1er JANVIER 2018

Offre de niveau 2 (secteurs de Toulouse)

→ Offre maximum en grandes surfaces : 50 000 m² SC → Taille maximum par unité commerciale : 5 000 m² SC

OFFRE COMMUNALE	NIVEAU	m² SC existants au 01-01-2018	m² SC en stock*	Surfaces commerciales fermées**	TOTAL
TOULOUSE SECTEUR 2 (Pm11)	2	26 089	1 996	875	28 960
TOULOUSE SECTEUR 3	2	39 655	1 776	4 274	45 705
TOULOUSE SECTEUR 4 (Pm3)	2	9 494	-	1 250	10 744
TOULOUSE SECTEUR 5	2	27 644	6 394	2 333	36 371
TOULOUSE SECTEUR 6 (Pm1)	2	29 368	1 776	3 223	34 367

^{*}Le stock considéré concerne les autorisations commerciales (non ouvertes) obtenues avant le 1^{er} Janvier 2018.



TOULOUSE

Rappel : le secteur 1 est intégralement classé en niveau 4 (voir page 13)

^{**}Surfaces commerciales fermées au 1^{er} janvier 2018 et disposant d'une autorisation commerciale en cours de validité.

LEXIQUE

Grandes surfaces

Commerce de détail de plus de 300 m² de surface de vente soumis à autorisation au sens de l'article R 752-3 du code du commerce.

Stock

Commerce de détail de plus de 300 m² de surface de vente ayant obtenu une autorisation mais non ouverte à ce jour.

Surfaces commerciales fermées

Surfaces commerciales (m² SC) fermées au 1er janvier 2018 et disposant d'une autorisation commerciale en cours de validité

Pôle commercial

Un pôle commercial est défini par au moins deux commerces de plus de 300 m² de surface de vente soumis à autorisation, distants de moins de 150 mètres l'un de l'autre. Tout commerce situé à moins de 500 m du pôle sera comptabilisé dans l'offre du pôle (environnement du pôle).

Surface de vente (SV)

Surface ouverte au public à l'exclusion des surfaces de stockage et des services propres aux magasins.

Surface Commerciale (SC)

La Surface Commerciale (SC) comprend la surface de vente, les surfaces de stockage, les locaux propres aux magasins (surface de plancher) et la surface de vente extérieure. Le coefficient de 1,25 m² Surface Commerciale pour 1m² de surface de vente représente une moyenne observée, suivant les différentes typologies d'activités. En effet, sont généralement constaté des coefficients moyens de 1,50 pour des activités alimentaires et de 1 pour l'offre non alimentaire. Ce ratio moyen n'est utilisé que pour l'élaboration de « l'état initial de l'offre en grandes surfaces au 1er janvier 2009 ». A compter du 1er janvier 2009, c'est la Surface Commerciale réelle de chaque nouveau projet, soumis à la CDAC, qui est prise en compte.

Unité Commerciale

- Commerce de plus de 300 m² de surface de vente
- Galerie marchande
- Ensemble commercial

